

## Mairie

Le Maire

à

Nos Réf. : PH/Urb/DosDiv/LotDesPins

Agon-Coutainville, le

Objet : Procédure d'enquête publique

Parcelle n°

Par la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2018, la commune a décidé la mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, en vue d'incorporer les voiries du lotissement des Pins dans le domaine public.

Ce texte permet l'incorporation d'office, sans indemnité, d'une voirie privée ouverte à la circulation dans le domaine public.

Cette procédure concerne les voies suivantes :

- Rue Charles DAIREAUX
- Rue Denis LEHUBY
- Rue Victor LEFEVRE
- Rue Elie TANQUERAY
- Rue CONSTANTIN

Je vous informe que Mme Ghislaine EVEN a accepté d'assurer la fonction de commissaire enquêtrice.

Dans ce cadre, l'enquête publique se déroulera du lundi 18 février 2018 au mardi 5 mars 2019. Deux permanences de 2h00 sont prévues dans les locaux de l'ancienne perception, 4 avenue Louis Périer à Agon-Coutainville :

- La 1<sup>ère</sup>, le lundi 18 février (de 9h00 à 11 h00)
- La 2<sup>nde</sup>, le mardi 5 mars (de 16h00 à 18h00)

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
C. DUTERTRE

